



Assemblée Constituante

Projet de résolution

Considérant :

- que le peuple Genevois a décidé massivement, à près de 80% des votants, de mettre en place une Assemblée constituante chargée de procéder à une révision complète de la Constitution genevoise de 1847,
- que le résultat de cette votation implique une large adhésion citoyenne au projet de la nouvelle constitution, nécessitant un fonctionnement transparent et interactif des organes de notre Assemblée avec les autorités cantonales et communales, ainsi qu'avec la population,
- que dans ce but, l'Assemblée constituante doit pouvoir compter sur un réel engagement des autorités cantonales et communales.

L'Assemblée constituante, réunie en séance plénière le lundi 2 février 2009,

appelle solennellement :

- le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de la République et canton de Genève à lui fournir, dans les meilleurs délais, l'appui humain, financier et logistique dont elle a besoin,
- les autorités communales à réserver bon accueil et à apporter leur soutien humain et logistique aux travaux de la Constituante qui se dérouleraient sur leurs territoires,

et invite chaleureusement :

- la population genevoise à participer activement aux débats afin de doter notre République et canton de Genève d'une constitution exemplaire dont les générations futures pourraient être fières.